

  	<p>Lieu et date : Nantes, DREAL Pays de la Loire, 11 Mars 2016</p> <p>Intitulé de la réunion: <b>4<sup>e</sup> Comité Local de Concertation Programme LIFE+ Pêche à pied de loisir</b></p> <p>Objet du document : compte-rendu</p> <p>Date du document : 16/03/2016</p> <p>Rédaction : E. BAUDINIERE</p>
Présents :	
Daniel LE DIREACH - Préfecture Maritime de l'Atlantique ; Sophie OLLIVIER - Préfecture Maritime de l'Atlantique ; Xavier HINDERMEYER – DREAL Pays de la Loire ; Françoise GUIMAS – DREAL Pays de la Loire ; Laure DUPÉCHAUD - AAMP Antenne Atlantique ; Estelle BAUDINIERE – COREPEM ; Yves LOUIS – DIRM NAMO ; Cécile TOUGERON – DDTM/DML 44 ; Agnès GARÇON – Armateurs de France ; Gaëtan MORIN – SER/EDF EN ; Laurent DUBOST – FFESSM/CIBPL ; Jean-Claude MÉNARD – Association ELV ; Bruno LEBASCLE – LPO 44 ; Christophe GOUMAS – FNPPSF CD44 ; Hervé ROUGER – FFPM/FFPS Pays de la Loire ; Fabrice VALLÉE – FNPSA ; Gilles BOUCAND – FNPPSF CD44 ; Maurice VIAUD – Ligue de Voile des Pays de la Loire.	
Pièce jointe : présentation	
Diffusion : Invités au CLC	

## Ordre du jour

- 1. Présentation de la mise en œuvre des actions du DOCument d'OBjectifs (DOCOB) :**
- 2. Validation du Projet de Charte Natura 2000 ;**
- 3. Information sur la suite de l'animation du site ;**
- 4. Points divers ou questions diverses.**

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

## Introduction

Ce 4<sup>e</sup> Comité Local de Concertation (CLC) est couplé au 8<sup>e</sup> Comité de Pilotage (COPIL) pour le site du Plateau du Four. De ce fait, cette réunion est présidée par la préfecture maritime.

A 14h, Monsieur l'Administrateur Général des Affaires Maritimes **Daniel LE DIREACH**, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, ouvre ce 4<sup>e</sup> comité local de concertation (CLC) en remerciant l'ensemble des invités de leur présence. Estelle BAUDINIERE, chargée de mission au COREPEM et coordinatrice LIFE pour le site du Plateau de Four, propose de faire un tour de table afin que chacun

puisse se présenter et éclaircir l'assemblée sur son organisme et ses fonctions. Elle balaie l'ordre du jour et indique que l'assemblée s'accorde deux heures pour la présentation et les échanges pour faire le bilan de ces 18 mois d'animation.

## 1. Rappels sur la démarche Natura 2000 et le document d'objectifs « Plateau du Four »

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

**Estelle BAUDINIÈRE** rappelle ce qui avait été présenté lors du 7<sup>e</sup> COPIL de décembre 2014, à savoir que sur les 22 actions du DOCOB, 15 ont été retenues comme étant prioritaires pour être mises en œuvre durant les 18 mois prévus dans la convention d'animation. Elle précise que ces actions se divisent en 4 objectifs qui sont « Connaitre », « Préserver », « Intégrer » et « Communiquer » ainsi qu'une action transversale générale d'animation de la démarche Natura 2000.

### A - CONNAITRE

#### Les actions du programme Life+ « Pêche à Pied de Loisir » (PAPL)

**Estelle BAUDINIÈRE** rappelle le contexte et les objectifs du Life+ PAPL dont le COREPEM est bénéficiaire associé. Deux actions de ce programme, intégrées dans l'animation du Plateau du Four, correspondent au diagnostic et au suivi de la faune et de la flore des habitats rocheux intertidaux<sup>1</sup>. Depuis le début de l'animation elle précise que 6 sorties ont pu être réalisées au cours du printemps et de la fin de l'été pour établir une première image de la biodiversité de cet habitat. Une synthèse est actuellement en cours de rédaction pour le bilan de l'année 2015.

**Bruno LEBASCLE**, de la LPO 44, souhaite avoir des précisions sur le protocole de l'étude sous-marine.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond qu'il n'y a pas d'inventaires sous-marins mais uniquement de la zone du Plateau du Four qui découvre à marée basse. Elle explique que 5 quadrats de 25 m<sup>2</sup> sont sous-échantillonnés, au travers de 2 blocs mobiles, lors de chaque inventaire, aux mêmes points GPS.

**Laure DUPÉCHAUD**, de l'AAMP, complète en disant que l'ensemble des données, écologiques et du suivi de fréquentation, est compilée au niveau national et qu'une base de données, nommée ESTAMP, est en cours de construction par l'AAMP.

**Bruno LEBASCLE** demande s'il est possible d'obtenir les synthèses de ces études.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui dit qu'elle va se renseigner car elle n'est pas certaine de pouvoir les diffuser sans l'aval de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), coordinateur national de ce projet. A l'issue du programme, les données seront publiques.

**Laurent DUBOST** demande si les initiatives « Life » du CPIE Loire Océane (LO) en lien avec des opérations sur la pêche à pied sont en lien avec le programme présenté ici.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond que oui.

---

<sup>1</sup> Zone de balancement des marées

**Laure DUPÉCHAUD** complète en disant que l'objectif de ce projet est de constituer un réseau au niveau national afin d'avoir une connaissance globale de l'activité de la pêche à pied de loisir (PAPL). Elle ajoute que certaines structures ont pu bénéficier de financements européens dans le cadre de ce programme « Life+ PAPL » et d'autres qui viennent se rattacher à ce réseau par d'autres financements comme dans le cas du CPIE LO avec lequel l'AAMP a établi une convention. Dans le cadre de ce partenariat, le CPIE LO met en place des actions de comptages pour la fréquentation et d'inventaires d'habitats, dans le but de s'inscrire dans ce réseau national.

**Estelle BAUDINIÈRE** poursuit sur l'action suivante qui correspond aux rencontres nationales 2 fois par an avec les autres bénéficiaires associés pour partager leurs expériences, partager leurs difficultés et avoir des éléments harmonisés à la fin du projet. Elle indique que trois ont eu lieu depuis son arrivée en octobre 2014. Elle ajoute que ces rencontres permettent d'impliquer d'autres instances, hors partenaires Life+ PAPL, comme les scientifiques (Ifremer, Universités), les représentants de l'Etat, des associations, etc. Il existe également des groupes de travail entre partenaires en visioconférence, lorsqu'il s'agit de thématiques particulières qui méritent un éclaircissement. Chaque bénéficiaire est tenu d'organiser des réunions sur son territoire appelées « Comité Local de Concertation » où les actions mises en place sont présentées et discutées pour une meilleure acceptabilité de leur mise en œuvre.

Elle présente l'action suivante, liée à la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir sur le terrain et avec la distribution d'outils tels que des réglettes ou des dépliants. Cette sensibilisation s'est étendue du 3 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 sur le Plateau du Four et tentée au niveau des cales de mise à l'eau du Croisic, de la Turballe et de Pornichet. Elle se poursuivra sur l'année 2016. Elle précise qu'aucune opération de sensibilisation n'a pu être menée au niveau des cales de mise à l'eau. Cependant, des dépliants et des réglettes ont été distribuées sur le terrain, auprès des Offices du Tourisme, des commerces, des gardes jurés du COREPEM, et grâce à l'affichage dans le locaux du COREPEM au Croisic.

Elle indique qu'un partenariat est en cours avec CAP Atlantique (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île Guérandaise) pour installer des panneaux de sensibilisation sur les sites de pêche à pied, sur les communes allant de Pénéostin à La Baule. A l'heure actuelle, 29 panneaux sont en projet sur lesquels CAP Atlantique est en soutien technique (installation, connaissance du terrain) et financier auprès du COREPEM qui est maître d'ouvrage. Pour mener à bien ce projet, des groupes de travail sont organisés entre CAP Atlantique, le COREPEM et les communes concernées.

**Daniel LE DIREACH** demande si le taux de fréquentation du site est connu.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond qu'il y a eu trop peu de sorties pour estimer de manière exhaustive de taux de fréquentation du Plateau du Four mais qu'il était surtout fréquenté sur la période estivale, la limite d'accès étant un coefficient minimum de 95 et de bonnes connaissances en navigation dans ce secteur qui présente quelques hauts fonds rocheux.

**Jean-Claude MÉNARD**, de l'association « Estuaire Loire Vilaine(ELV), s'étonne que sur les panneaux il ne soit question que de la faune et non des algues qui sont arrachées par des centaines de pêcheurs, pour recouvrir leur pêche. Il indique qu'il a observé une nette compétition spatiale entre les huîtres creuses et le goémon. Il pense qu'il serait bien d'indiquer la fonctionnalité écologique de ces algues et comment bien les couper pour assurer leur repousse et leur pérennité.

**Laurent DUBOST** demande s'il y aura des informations sur les quantités autorisées ou uniquement sur la taille.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond qu'il y aura les informations sur la taille et la quantité autorisées à la capture. Elle complète en disant qu'elle est en attente d'un arrêté de la DIRM NAMO visant à établir la nouvelle réglementation sur la PAPL au niveau de la taille, des quantités et des outils autorisés pour la PAPL en Loire-Atlantique. Elle ajoute qu'une partie du panneau sera également réservée aux enjeux Natura 2000 pour les habitats et les espèces mais aussi pour informer les pratiquants sur la sécurité et les bonnes pratiques, tout en conservant une bonne lisibilité. Elle ajoute que les panneaux seront harmonisés entre les territoires partenaires avec une charte graphique commune mais en conservant les particularités locales.

**Estelle BAUDINIÈRE** poursuit sur l'action suivante, liée à la sensibilisation, qui consiste à caractériser les pêcheurs à pied et leurs pratiques sur le terrain. Pour ce faire, elle précise que des comptages et des enquêtes sont réalisés sur le terrain à la fois sur le Plateau du Four et au niveau des cales de mise à l'eau. Comme pour la sensibilisation, aucune enquête n'a pu être faite au niveau des cales. Elle indique que toutes les sorties sont optimisées et qu'un maximum d'action est réalisé en fonction des équipes disponibles. Elle dresse le bilan des 17 enquêtes ayant été réalisées qui montrent que les PAPL viennent majoritairement entre juin et septembre, qu'ils viennent souvent du département mais pas nécessairement des communes littorales, que ce sont des profils expérimentés (navigation et pêche) qui connaissent et fréquentent régulièrement le secteur ou de longue date, ces PAPL utilisent des petites embarcations à moteur ou des voiliers avec une annexe. Elle complète en disant que parfois ils ne connaissent pas la réglementation et que ce phénomène était majoritairement observé durant la période estivale. Cependant, les PAPL sont très intéressés par les outils distribués et restent sensibles aux enjeux environnementaux.

**Estelle BAUDINIÈRE** conclut en disant que le programme LIFE+ PAPL impose de tout justifier, notamment sur le plan financier, et que cela passe par la rédaction d'un bilan technique et financier à fournir deux fois par an par l'ensemble des partenaires à l'AAMP qui compile l'ensemble de ces documents pour la Communauté Européenne (CE).

**Françoise GUIMAS**, de la DREAL des Pays de la Loire, dit que ceci est lié aux contraintes des financements européens pour justifier de l'utilisation des fonds publics.

#### Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation Natura 2000

**Estelle BAUDINIÈRE** présente les travaux menés par le MNHN et ELV sur les laminaires depuis la validation du DOCOB en 2012, sur 4 points : Le Bonen, le Goué-Vas, Four-YS et Four-LHY. Selon les années et l'intérêt, ils ont fait l'objet d'un suivi complet dans le cadre de la DCE (tous les 3 ans) par le MNHN sur la base de l'indicateur « Macroalgues subtidales » correspondant aux laminaires, ou bien d'un suivi simplifié et ce, à différents étages bathymétriques. Ces travaux montrent des variations des laminaires sur le site du Plateau du Four avec un recrutement des juvéniles suite à la tempête Xynthia qui avait provoqué leur forte réduction et l'installation des Cystoseires. Le point Four-LHY montre même une population pure de laminaires avec une densité actuellement observée la plus forte dans le Mor Braz avec 35,6 individus/m<sup>2</sup>.

**Jean-Claude MÉNARD** complète en disant que les suivis MNHN dans le cadre de la DCE s'effectuent tous les 3 ans (anciennement, tous les 6 ans) et que les suivis allégés faits par ELV sont annuels et dépendants des financements. Il ajoute qu'ils sont réalisés au mois de juin et toujours sur ces mêmes sites. Il indique que les conditions environnementales, comme la turbidité, naturelles ou anthropiques influent sur la présence et la densité des espèces par un phénomène de compétition spatiale. Il ajoute qu'il est important de ne pas dégrader le point Four-LHY qu'il a découvert, où les individus de *Laminaria hyperborea* sont exceptionnellement denses et en population pure. Il ajoute que le MNHN a mis en évidence que les laminaires étaient des indicateurs de la qualité de la colonne d'eau.

**Estelle BAUDINIÈRE** poursuit sur la présentation du bilan du suivi de la fréquentation des usagers sur le site. Elle précise que les usagers locaux (professionnels et loisirs) ont été sollicités et que les professionnels qui avaient déjà réalisé ce suivi lors de l'élaboration du DOCOB, l'ont refait en 2015 auquel s'est joint le club de plongée de La Turballe (CNT). Elle indique que la période suivie en 2015 (juin-août) est plus courte qu'en 2011 (avril-septembre) donc, plus concentrée sur la saison estivale, ce qui induit moins de jours de suivi donc moins de formulaires retournés et par conséquent moins de navires totaux observés. Ceci induit forcément un biais dans la lecture des résultats qui sont à prendre avec du recul. Elle compare les résultats de la fréquentation de 2011 et ceux de 2015 pour la répartition spatiale, temporelle des navires et en fonction des conditions météorologiques :

- Période du suivi plus courte (moins de jours et moins de formulaires) et plus centrée sur les mois touristiques d'été ;
- Concentration d'une grande partie des observations des navires sur les mêmes endroits qu'en 2010 : partie nord du plateau, en particulier les accores, la frange est et ouest et la roche de Goué-Vas-du-Four ;
- NAVIRES DE LOISIR : Moins de plaisanciers, plus de plongeurs scaphandriers ;
- NAVIRES PROFESSIONNELS : plus de navires, conditions météorologiques favorables pour l'approche du site, périodes d'observation centrée sur la période estivale ;
- Le plus souvent, observation de 2 à 5 navires (25 fois) ;
- Pic de fréquentation le samedi puis le jeudi et le mercredi (en 2010, surtout le week-end) ;
- Comme en 2010, en 2015 les navires sont les plus nombreux lorsque les conditions météorologiques sont favorables ;
- A contrario, en 2015 les navires sont davantage observés à des coefficients de marée inférieurs à 90 (le plus : entre 50 et 69).

Elle conclut en disant qu'il n'est pas observé de changement majeur dans « l'utilisation » du site Natura 2000 du Plateau du Four par les différentes activités humaines.

**Jean-Claude MÉNARD** trouve la répartition des types de navires (diapo 22) intéressante car il est clair que les plongeurs scaphandre sont sur les tombants alors que les plaisanciers (chasseurs et pêcheurs) sont à la fois sur les tombants et sur le plateau.

**Hervé ROUGER**, de la FFPM-FFPS des Pays de la Loire dit qu'une des raisons de l'augmentation des professionnels dans le secteur est sûrement liée à la pêche de la seiche car il lui semble que le tonnage enregistré pour cette espèce est la 2<sup>e</sup> en quantité débarquée pour les criées de La Turballe et du Croisic. Il dit qu'il observe de plus en plus de chalutiers dans la partie au nord du phare surtout

sur le mois d'août et que ça pourrait expliquer les quelques navires supplémentaires observés par rapport à 2011.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond que ceci est certainement dû à la concentration des observations sur la période estivale, sur laquelle se rendent davantage les professionnels car les conditions météorologiques y sont plus favorables pour accéder à ce secteur. Elle ajoute que ce suivi a exclusivement été réalisé à l'échelle du site Natura 2000 et que toute embarcation extérieure n'a pas été comptabilisée.

**Laurent DUBOST** dit que la diminution des navires observés sur le site sur la période de suivi (diapo 23) est certainement due à un manque d'attractivité, certainement parce qu'il n'y a plus de bar à pêcher.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond qu'il y a certainement des phénomènes plus globaux à prendre en compte pour expliquer cette différence de fréquentation sur ce site.

**Françoise GUIMAS** indique que les pêcheurs qui ont été sollicités et qui travaillent dans ce secteur ont dit ne pas avoir noté d'évolution majeure de la fréquentation sur le Plateau du Four. Elle ajoute que la différence sur la période de suivi, les conditions météorologiques différentes ou encore le fait que les cales de mise à l'eau soient devenues payantes peuvent expliquer en partie cette différence.

**Estelle BAUDINIÈRE** indique qu'il faudrait faire des nouveaux suivis de la fréquentation pour ajuster au mieux les observations et voir quel serait le nombre limite de formulaires retournés et d'observations pour que les résultats soient significatifs.

**Agnès GARÇON**, d'Armateurs de France, dit qu'en effet, deux années d'observations ne confèrent pas de résultats robustes.

**Jean-Claude MÉNARD** demande si les suivis se font uniquement de jour.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond que oui et à une large majorité sur la matinée et que c'est certainement une limite dans les résultats. Elle indique cependant qu'elle a tenté de solliciter largement pour avoir davantage d'observateurs mais que ça n'a pas abouti.

**Daniel LE DIREACH** demande si l'animatrice a fait appel au sémaphore qui pourrait apporter des informations supplémentaires avec un petit coup de radar.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond que non.

**Agnès GARÇON** lui demande si VALPENA a été utilisé pour ce suivi de fréquentation afin d'avoir des éléments complémentaires sur la répartition des professionnels

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond qu'il n'est pas prévu que VALPENA soit utilisé dans ce cadre-là et que même si c'était le cas, la maille n'est pas assez fine pour avoir le type de résultat attendu et qui est présenté sur les cartes.

**Laurent DUBOST** demande si le nombre de pêcheurs présents à bord des navires de plaisance ont été comptabilisés.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui indique que la précision ne va pas au-delà des types d'embarcations observées.

Elle poursuit sur l'action qui consiste à faire un état des lieux de l'évolution des activités socio-économiques au sein du site. Pour ce faire, un groupe de travail a été organisé avec quelques représentants de la pêche professionnelle et un questionnaire a été envoyé aux structures de loisir. Pour l'ensemble des usagers, le constat est qu'il n'y a pas de changement notable de l'activité de manière générale et qu'ils restent sensibles aux enjeux environnementaux. Par exemple, les fédérations d'activités de loisir (plongée, navigation...) appliquent déjà la Charte de bonnes pratiques éditée au niveau national.

## B – PRESERVER

**Estelle BAUDINIÈRE** indique que l'action B1.1 « Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité » a été mutualisée avec celle liée à la finalisation de la charte Natura 2000 développée dans le 3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour. Cette carte a été construite suite aux échanges avec le MNHN et ELV ainsi qu'en groupe de travail avec les usagers locaux. Les points GPS de la carte permettent aux usagers de se situer par rapport au site, depuis la surface.

**Laurent DUBOST** demande ce que signifie devoir « diversifier ses lieux de plongées » comme indiqué dans la charte et si ça concerne les zones entourées ou bien tout le site.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond que ça concerne l'ensemble du site et surtout sur ces zones-là.

Elle poursuit sur l'action suivante « B1.3 Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle » qui est liée à la mise en œuvre de la circulaire DEB/DPMA du 13/04/2013 concernant les interactions entre les activités de la pêche professionnelle et les habitats d'intérêt communautaire. Elle indique que cette méthodologie a été développée par le MNHN afin d'évaluer ce risque d'interaction selon les engins pratiqués sur les habitats. Si risque il y a, des mesures seront mises en place pour réduire cette interaction. L'harmonisation de ces mesures à l'échelle de la façade s'effectuera sous pilotage de la DIRM. Le COREPEM travaille actuellement sur la partie technique de ces croisements avec l'appui de l'AAMP avec qui il y a eu plusieurs réunions. Le COREPEM a transmis les données sur l'activité de la pêche pour le Plateau du Four avec lesquelles seront croisées les données de sensibilité des habitats et de la matrice « engins / habitats » fournies par l'AAMP. Ces dernières seront disponibles d'ici l'été 2016.

## C – INTEGRER

Pour cette partie, **Estelle BAUDINIÈRE** indique qu'il s'agit d'une veille permanente avec les instances qui traitent de la qualité des eaux côtières dans le secteur Loire Vilaine afin de veiller à la conservation des espèces et des habitats. Elle indique aussi être en relation avec la DDTM/DML de Loire Atlantique pour toutes manifestations nautiques qui auraient pu être portées à sa connaissance et sur lesquelles certains usagers ont des craintes, notamment environnementales, quant à leur répétition annuelle.

**Cécile TOUGERON**, de la DDTM/DML 44, indique que des contrôles avaient été réalisés en 2014 sur la « Saitica » et qu'ils ont davantage constaté des problématiques en lien avec la sécurité et sur les zonées pêchées. Elle ajoute que ce n'était pas concentré sur le Plateau du Four mais autour.

**Jean-Claude MÉNARD** demande comment se déroule la démarche administrative lorsqu'il y a une manifestation nautique.

**Cécile TOUGERON** répond que la démarche s'effectue auprès de la DML et qu'il y a une déclaration de manifestation nautique à remplir.

**Daniel LE DIREACH** complète en disant que c'est la DML qui instruit et dans le pas de temps de son instruction, elle regarde, si la manifestation nautique pourrait avoir un impact ou pas. La manifestation peut être interdite si les pratiques ne sont pas conformes avec la conservation des enjeux Natura 2000 du site.

**Jean-Claude MÉNARD** demande si ces manifestations ne pourraient pas être discutées en COPIL dont les membres sont des interlocuteurs avertis car il doute que l'administration seule puisse mener à bien ce type de dossier parfois complexe.

**Daniel LE DIREACH** indique qu'il est possible de discuter les principes en COPIL mais les membres ne peuvent pas se réunir en temps réel alors que les dossiers pour les manifestations nautiques sont déposés peu de temps en avance.

**Cécile TOUGERON** dit que ce délai est très variable et qu'il peut aller de 15 jours à 2 mois selon l'importance de la manifestation. Elle ajoute que ce travail d'instruction se fait en lien avec l'animateur du site Natura 2000 concerné pour bien avoir en tête les enjeux concernés. Elle complète en disant que les opérations de contrôle permettent aussi de se rendre compte réellement de l'importance et de l'impact potentiel que pourrait avoir une manifestation nautique sur un site.

**Jean-Claude MÉNARD** dit que lors des compétitions de chasse sous-marine ou de pêche à la ligne, les participants sont organisés et vont faire des repérages sur place plusieurs semaines avant la compétition. Il insiste sur le fait que c'est une pression et qu'elle n'est pas anodine.

**Laure DUPÉCHAUD** indique qu'un des objectifs de la démarche d'évaluation des incidences n'est pas seulement que le porteur de projet/l'organisateur de la manifestation dépose un dossier mais c'est également de réfléchir en amont du projet quels seraient les impacts potentiels et comment les minimiser et qu'elle soit plus en accord avec les enjeux écologiques du site en question. L'intérêt est que le porteur de projet/l'organisateur de la manifestation prenne les informations en amont, ici, par l'intermédiaire de la carte de la charte référençant les endroits les plus sensibles. Le but est qu'il réduise en amont ses impacts sur le site.

**Cécile TOUGERON** dit que, par exemple, avec l'animateur du site Natura 2000 « Traict du Croisic » une fiche de synthèse du DOCOB regroupant les principales cartes, les différents enjeux et une photo des différents types d'habitats protégés, a été rédigée pour aider le porteur de projet à identifier les enjeux, avant le dépôt de dossier d'évaluation d'incidences pour une manifestation nautique. Elle dit que ce document aide aussi la DML lors de l'instruction des différents dossiers pour identifier d'éventuels impacts. Elle dit qu'il serait tout à fait possible de réaliser ce type de document pour le Plateau du Four.

**Françoise GUIMAS** répond à Jean-Claude MÉNARD que les personnes qui vont faire les repérages sur place avant l'organisation d'une manifestation sont des pratiquants individuels et n'ont pas à être connus de l'administration..

**Cécile TOUGERON** indique qu'elle a noté que les structures qui organisent des manifestations nautiques sont finalement plus respectueuses de l'environnement que l'usager individuel qui n'est pas nécessairement sensibilisé aux enjeux locaux.

## D – COMMUNIQUER

**Estelle BAUDINIÈRE** signale que cette action n'a pas pu être mise en œuvre. Elle devait s'appuyer sur le plan de communication de l'AAMP qui n'a pas pu être établi dans ces délais.

**Daniel LE DIREACH** demande pour quelles raisons cette action n'a pas été mise en œuvre.

**Laure DUPÉCHAUD** indique que c'est à cause du manque de temps et de moyens. Elle ajoute que des travaux devaient être faits sur un plan de communication harmonisé à l'échelle de la façade au sein de l'AAMP et ça n'a pas pu être fait.

## E – ANIMATION NATURA 2000

**Estelle BAUDINIÈRE** précise que cette action regroupe plusieurs éléments visant à promouvoir la démarche de Natura 2000 et notamment au travers de l'organisation de réunions avec les acteurs et les usagers (COPIL et groupes de travail), de mettre à jour le site internet, de répondre aux sollicitations des usagers ou encore de promouvoir la Charte Natura 2000 qui est sur le point d'être validée.

### **2. Validation du Projet de Charte Natura 2000**

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

**Estelle BAUDINIÈRE** indique que le projet de Charte Natura 2000 modifié leur a été envoyé la veille pour qu'ils en prennent connaissance avant ce COPIL, accompagné du projet initial, validé en 2012. Elle précise qu'elle a été travaillée en groupe de travail avec les usagers et acteurs locaux ainsi qu'avec la DML 44 et l'AAMP. Elle présente les points qui ont été modifiés depuis la validation du DOCOB en 2012 et présente la cartographie qui recense les secteurs sensibles aux activités. Elle ajoute que des petites modifications ont été faites par la DML 44 après cet envoi au niveau du dernier tableau en annexe.

**Cécile TOUGERON** précise que les unités de contrôle, dans tous les cas lorsqu'elles se rendent sur site font du contrôle de la réglementation et de la sensibilisation et que les points de la charte en feront partie. Elle trouve que le contrôle au sens strict, comme initialement proposé dans ce tableau

en annexe, ne va pas avec l'esprit de la charte et l'idée est davantage que les contrôleurs effectuent des relevés sur des indicateurs et les suivent pour transmettre ces informations à la DML et à l'animateur.

**Daniel LE DIREACH** interroge l'assemblée, au regard de ces nouveaux éléments qui viennent d'être détaillés, s'il y a des objections, des commentaires ou des suggestions, sans quoi il y a un consensus et que ce document peut être considéré comme validé. Il propose donc à la chargée de mission de diffuser le document avec les mises à jour proposées pour une dernière relecture et que tout le monde puisse réagir avant son ultime validation pour la fin du mois de mars et ceci sera mentionné dans le compte-rendu final. Sans observations de fonds jugées pertinentes, cette charte sera considérée comme validée.

**Françoise GUIMAS** indique qu'on est dans un calendrier qui permettra la diffusion de cette charte d'ici à cet été.

**Estelle BAUDINIÈRE** précise qu'à l'occasion des groupes de travail, les principaux interlocuteurs ont été identifiés et qu'ils se feront le relais pour la diffusion de cette charte auprès de leurs adhérents dans le cas d'association ou de leurs proches.

**Françoise GUIMAS** dit que la plupart des personnes présentes à ce COPIL seront également sollicitées pour promouvoir cette charte.

**Laurent DUBOST** s'interroge sur le niveau d'engagement d'une fédération par exemple : national, régional ou bien départemental ? Il demande si au niveau d'un club il faudra la faire signer à tous les niveaux. Il demande également s'il y aura un point de contact pour remonter les observations naturalistes sur la faune et la flore sur le site et que si c'est le cas, le spécifier dans la charte.

**Estelle BAUDINIÈRE** répond qu'il y a un formulaire de contact sur le site internet et qu'il est possible d'y poster un message.

**Laure DUPÉCHAUD** indique qu'il y a une action du DOCOB en lien avec le développement des sciences participatives et qu'il est nécessaire que ces observations citoyennes soient cadrées pour être valorisées et diffusables. Elle dit que les moyens actuels ne permettent pas de structurer ceci qui reste un travail considérable. Elle ajoute cependant qu'il existe déjà des réseaux d'observateurs qu'il est possible d'utiliser et que les points de contact pourraient être intégrés dans la charte pour chaque activité.

**Agnès GARÇON** souligne que signaler des observations relève du véritable « parcours du combattant » pour l'avoir expérimenté elle-même et que l'information a du mal à aboutir. Elle trouve frustrant de vouloir s'intégrer dans une démarche de sciences participatives et de ne pas y arriver.

**Laure DUPÉCHAUD** informe l'assemblée que le réseau Vigie-Mer est en cours de création, coordonné par un chargé de mission au MNHN et qui va regrouper tout un réseau structuré pour recueillir les observations dans le cadre des sciences participatives. En attendant il est toujours possible d'indiquer les réseaux existants dans la charte qui pourraient servir de relais pour faire remonter les observations.

**Estelle BAUDINIÈRE** dit qu'une version contenant l'ensemble des suggestions sera diffusée dans le courant de la semaine suivante pour une validation à la fin du mois.

**Jean-Claude MÉNARD** trouve important que les usagers qui profitent de la mer s'impliquent dans le ramassage des macro-déchets qui deviennent de plus en plus présents dans le paysage.

**Yves LOUIS**, de la DIRM NAMO, indique que cette problématique va au-delà de ce site Natura 2000 et que c'est un des objectifs de Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marine (DCSMM), notamment avec les programmes de mesures actuels qui vont être mis en place à une échelle plus large.

**Jean-Claude MÉNARD** dit qu'il serait bien que les pêcheurs à pied ramassent les déchets sur le littoral, avec l'impulsion des structures associatives de cette pratique et qu'ils montrent qu'ils ont un rôle important.

**Daniel LE DIREACH** signale que les pêcheurs professionnels le font déjà et que ce n'est pas évident à valoriser car ça a un coût. Il propose de passer au point suivant de la présentation.

### **3. Information sur la suite de l'animation du site**

**Laure DUPÉCHAUD** indique que ces 18 mois d'animation sont issus d'une convention entre l'AAMP et le COREPEM qui malheureusement ne sera pas renouvelée en 2016 pour des raisons strictement financières. Elle indique cependant que les fonds du Life+ PAPL vont perdurer jusqu'en juin 2017 pour le COREPEM et que les actions qui y sont liées, et indirectement au DOCOB, perdureront jusqu'à cette date. Elle rassure donc l'assemblée en disant qu'**Estelle BAUDINIERE** restera présente jusqu'à cette date au COREPEM, même si elle travaillera sur d'autres dossiers que l'animation Natura 2000 du Plateau du Four. Elle ajoute qu'aujourd'hui l'ensemble des parties souhaite poursuivre ce travail de collaboration et initie des recherches de financements, notamment européens au travers du FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche), pour reconduire ce partenariat. Cependant les cadres méthodologiques du FEAMP, définissant les actions pouvant être financées, ne sont pas encore aboutis. Sans éléments précis à ce jour, **Laure DUPÉCHAUD** ne peut se prononcer pour la suite de l'animation qui sera en stand-by jusqu'à nouvel ordre et espère qu'elle pourra être relancée l'année prochaine.

**Laurent DUBOST** intervient en proposant aux représentants de l'Etat de débloquer une avance avec un remboursement étalé jusqu'en 2020 pour financer les 0,15 ETP que représentent l'animation et pourquoi pas obtenir une partie auprès de la taxe offshore lorsqu'elle arrivera en 2020. Il indique qu'il y a 3,5 millions d'euros sur les 7 millions d'euros qui pourraient aller vers le Comité National des Pêches Maritimes ou des projets de façade.

**Daniel LE DIREACH** l'informe que les pourcentages de la somme globale sont déjà fléchés par décret dont une partie qui reste à la main des préfets.

**Gaëtan MORIN**, d'EDF-EN pour le SER, répond que ces éléments ont changé cette année et que les 35% de la taxe offshore ont été scindés en 3 parts de 10% réparties entre le CNPMEM, le CRPMEM et le CLPMEM et 5% pour la SNSM.

**Françoise GUIMAS** dit que dans tous les cas cette taxe n'est pas payable d'avance et que ça ne permettra pas de financer l'animation dans l'immédiat et qu'ils ne comptent pas dessus pour la fin 2016.

**Daniel LE DIREACH** conclut donc qu'aujourd'hui la dotation de l'AAMP en baisse ne permet pas de poursuivre le financement de l'animation sur ce site et que cela pourra certainement se faire dans la perspective de la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) début 2017.

**Agnès GARÇON** dit que 2016 est une année difficile qu'il va falloir surmonter, y compris pour les entreprises.

#### **4. Points divers ou questions diverses**

**Estelle BAUDINIERE** demande s'il y a d'autres sujets que l'assemblée souhaite aborder.

Sans réaction des membres invités, **Daniel LE DIREACH** conclut ce COPIL en remerciant la chargée de mission pour tout le travail accompli durant cette période d'animation ainsi que le COREPEM mais aussi les membres présents pour la qualité des échanges.

La séance est levée à 16h00.